

Encore des remous au sein du conseil municipal

Alors que l'équipe municipale s'apprête à mener le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019, la prochaine séance du conseil municipal, ce jeudi 7 février à 19 h 30, devrait être le théâtre de nouveaux remous. L'ordre du jour prévoit en effet le vote du maintien ou du non-maintien de Jean-Claude Sabetta dans sa fonction de deuxième adjoint au maire, et le cas échéant, la

fixation du nouveau nombre d'adjoints. Cette délibération fait suite au retrait des délégations de l'élu (personnel, commission technique paritaire, administration générale, informatisation des services) par arrêté du maire Bernard Destrost en date du 31 janvier. L'ordre du jour prévoit que le maire demande le huis clos et donc l'évacuation du public pour ces deux délibérations. **Fr.G.**

NOTEZ-LE ● Les capitaines de Saint-Éloi réunis. Comme ils ont l'habitude de faire chaque année à Cuges-les-Pins, les capitaines de la Saint-Éloi se sont réunis à l'occasion d'un grand apéritif. Quatre-vingts personnes environ étaient au rendez-vous, et le moment fort de ce rassemblement était la remise des écussons. Ils ont été appelés un à un par le président de l'association, Jean-Luc Clause. Ce tissu brodé est plus qu'un symbole d'appartenance à un groupe, c'est également la reconnaissance d'un investissement bénévole pour le maintien des traditions. Autrefois, le chef de l'année était chargé non seulement du divertissement durant les fêtes, il devait être présent lors des cérémonies religieuses, et assurer la garde et sécurité du village. Les rôles du capitaine ont changé : veiller au respect des traditions, à l'entretien et la rénovation des oratoires, sans oublier le devoir de mémoire, en récoltant les archives à propos de la Saint-Éloi. La relève s'est perdue un temps, pour réapparaître un jour, en l'an 1969 et depuis, bien des capitaines ont occupé le poste.

/ TEXTE ET PHOTO J.L.S.

